

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 48**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le dimanche 26 août à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le mardi 21 août 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

**ABSENTS :** Edouard BOS ; Michel JORCIN

**POUVOIRS :** Michel JORCIN à Stéphane GIRARD

Madame Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



**OBJET : projet gîte touristique : souscription assurance Dommage ouvrage (DO) – Tous risques chantier (TRC)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les obligations du maître d'ouvrage en matière d'assurance de l'ouvrage, pendant, et à l'issue, de la construction, et présente la proposition reçue pour ces deux prestations par l'assureur de la Commune d'Oulles, AXA, agence DINI.

Prestation	Entreprise	Montant HT
Dommage ouvrage (DO)	AXA	6 363,08 €
Tous risques chantier (TRC)		2 300,00 €
<i>Frais annexes</i>		262,26 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 925,34 €</b>

Soit une cotisation provisoire s'élevant à 9 755,73 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité

décide OU PAS de souscrire aux assurances présentées ci-dessus,

et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Stéphane GIRARD

